

OBJET : DESIGNATION DES PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DE L'ELECTION EUROPEENNE DU 9 JUIN 2024

LE MAIRE D'HERBLAY-SUR-SEINE

Vu la Constitution, notamment ses articles 6 et 7,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-27,

Vu le Code électoral, notamment ses articles R.42 à R.43,

Vu le Décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen,

CONSIDERANT

Qu'il appartient à Monsieur le Maire de désigner les présidents de bureaux de vote pour le tour de l'élection européenne,

ARRETE

Article 1 : Sont désignés pour présider les bureaux de vote lors de l'élection européenne, à l'unique tour du dimanche 9 juin 2024 :

1er bureau de vote	Mairie	Philippe BARAT
2ème bureau de vote	Ecole Louis Pergaud	Serge FICHERA
3ème bureau de vote	Ecole Jean Moulin	Gérard PIPAT
4ème bureau de vote	Gymnase de la gare	Dominique ROUSSEL
5ème bureau de vote	Ecole Saint Exupéry	Jean-Pierre LECHALARD
6ème bureau de vote	Ecole Jean Jaurès	Nadine PORCHEZ
7ème bureau de vote	Ecole Pasteur	Johann ROS
8ème bureau de vote	Gymnase de la gare	Sarah NEROZZI BANFI
9ème bureau de vote	Ecole des Buttes Blanches	Fatima MOUSSI
10ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Philippe BONNEYRAT
11ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Jean-Charles RAMBOUR
12ème bureau de vote	Ecole des Buttes Blanches	Evelyne LARGENTON
13ème bureau de vote	Ecole de La Tournade	Mohamed El BAGHDADI
14ème bureau de vote	Ecole Jean Moulin	Adèle ALBERT-ETIENNE
15ème bureau de vote	Ecole Saint Exupéry	Oriane SIMON
16ème bureau de vote	Ecole Jean Jaurès	David GOSSET
17ème bureau de vote	Espace André Malraux	Marie-Annick de WITT

HOTEL DE VILLE

43 rue du Général de Gaulle
CS 40003
95221 Herblay-sur-Seine Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20240605-A24J024-AR
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024



Commune d'Herblay-sur-Seine

18ème bureau de vote	Centre de loisirs du Bois des Fontaines	Philippe VONMEURS
19ème bureau de vote	Ecole des Chênes	Benoit VINCENT
20ème bureau de vote	Espace Municipal des Copistes	Linda SAGET
21ème bureau de vote	Ecole Jean-Louis Etienne	Isabelle PAILLASSA

DIT

Que le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-préfet d'Argenteuil pour exercice du contrôle de légalité.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et publié au recueil des actes administratifs établi trimestriellement.

Que le présent arrêté municipal pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site de télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.



Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay-sur-Seine,
Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

HOTEL DE VILLE

43 rue du Général de Gaulle
CS 40003
95221 Herblay-sur-Seine Cedex
Tél : 01 30 40 47 00 - mairie@herblay.fr
www.herblay.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20240605-A24J024-AR
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024